



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 879/2020
Date de la séance du CE : 12 août 2020
Direction : Direction de l'intérieur et de la justice
N° d'affaire : 2020.DIJ.991
Classification : Non classifié

Autorisation de dépenses dans le domaine des TIC concernant les autorités judiciaires et le Ministère public (JUS). Transmission de l'affaire au Grand Conseil

1. Le Conseil-exécutif prend connaissance de la proposition d'arrêté et du rapport de la Direction de la magistrature au sujet de l'autorisation de dépenses pour 2021 à 2023 dans le domaine des TIC, qui est de la compétence du Grand Conseil.
2. Le Conseil-exécutif fait suivre l'affaire au Grand Conseil afin qu'il l'inscrive à l'ordre du jour et en débattenne durant la session de novembre 2020. Il ne présente aucune proposition divergente.
3. L'affaire doit être inscrite à l'ordre du jour du programme de la session de novembre 2020.
4. L'affaire sera directement présentée par un membre de la Direction de la magistrature à la commission consultative et au Grand Conseil.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires

- Direction de l'intérieur et de la justice
- Direction de la magistrature
- Grand Conseil